

## Francophonie et variété des français

L6LM62LF (si choisi comme module obligatoire ; 7 ECTS)

L6LM64LF (si choisi comme module optionnel ; 8 ECTS)

Jeudi 11h-13h, amphi. Champollion

Professeur : André THIBAUT

Semaine 7: Le français dans les Antilles (Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane)

### 1. Introduction : le créole, la diglossie antillaise, le continuum

Nous allons aborder cette semaine un sujet que nous avons très rapidement mentionné la semaine dernière, à propos de la Louisiane, à savoir l'existence de créoles à base lexicale française.

Pourquoi précise-t-on « à base lexicale **française** » ? Parce que les langues créoles du monde ne se rattachent qu'à quelques groupes linguistiques clairement délimités : créoles à base de portugais, créoles à base d'anglais, créoles à base de français (ce sont les plus importants) ; enfin, créoles à base de néerlandais et à base d'espagnol (ils sont beaucoup moins diffusés).

Pourquoi précise-t-on aussi « à base **lexicale** » ? Parce que les langues créoles ont une grammaire – disons plus précisément une syntaxe et une morphologie – tout à fait originales, mais que leur lexique en revanche est hérité à plus de 90% de l'une des langues européennes mentionnées ci-dessus. Bien sûr, ce lexique a subi (ou a pu subir) des évolutions phonétiques, morphologiques et sémantiques en tout genre, comme nous en verrons tout à l'heure quelques exemples, mais il n'en reste pas moins qu'il est à la base de l'immense majorité du vocabulaire des langues créoles telles qu'elles se présentent aujourd'hui à nos yeux.

Il est vrai que ce cours est consacré à la francophonie et non aux langues créoles, mais nous allons voir que dans la situation sociolinguistique qui règne dans les Antilles, il est illusoire de vouloir séparer artificiellement les deux réalités, qui de toute façon s'influencent réciproquement depuis des siècles.

En effet, avant même de commencer à détailler la géographie et les circonstances historiques de l'expansion du français dans les Antilles, il importe de revenir au concept de **diglossie**, que nous avons déjà évoqué à propos de la Suisse. On se rappellera que ce terme, qui s'oppose à *bilinguisme* employé dans un sens restreint, se réfère à une situation de contact linguistique entre deux langues qui sont dans un rapport hiérarchique « dominé-dominant » ; une langue de prestige, que j'appellerai par convention « langue H(aute) », monopolise toutes les fonctions prestigieuses qu'une langue peut exercer dans la société, alors qu'une autre langue, qu'on désigne par convention sous le nom de « langue B(asse) », est confinée à des fonctions plus humbles, moins prestigieuses. Le terme de *bilinguisme* employé dans un sens restreint (c'est-à-dire, par opposition à *diglossie*), quant à lui, fait référence à une situation où un locuteur (voire une communauté linguistique tout entière, mais c'est plus rare – encore que possible) utilise deux langues sur un pied d'égalité, sans spécialisation fonctionnelle. La comparaison entre les différentes régions linguistiques de la Suisse nous avait montré que ce concept doit être redéfini à chaque fois qu'on l'applique à une nouvelle situation, car la réalité est bien plus complexe que les schémas théoriques.

Or, qu'en est-il de la situation dans les Antilles ? Les deux langues en présence sont d'une part le français, et d'autre part le créole. Pour raffiner, on dira que ce que l'on entend par *français* peut aller du **français standard** dans son acception la plus étroite au **français régional** fortement marqué de créolismes, archaïsmes et autres régionalismes en tout genre ; d'autre part, on précisera également que ce que l'on entend par *créole* désigne un système linguistique en général non standardisé (malgré les tentatives de standardisation qui peuvent avoir vu le jour çà et là, comme aux Seychelles ou en Haïti), qui présente une polymorphie certaine (c'est-à-dire plusieurs formes plus ou moins différentes pour un même contenu lexical ou grammatical) et des différences sensibles d'un endroit à l'autre (ce que l'on appelle une forte *dialectalisation* ou *variation dialectale*) ; en outre, il peut exister des variétés de créoles plus proches du français, et d'autres plus éloignées – variétés qui peuvent co-exister chez un même locuteur, selon les circonstances énonciatives.

Cela peut même nous amener à remettre en question la pertinence du concept de diglossie pour les Antilles ; ou, si vous préférez, à le redéfinir pour l'adapter à la situation. En effet, qui dit *diglossie* dit « co-habitation de deux codes distincts ». Or si, dans certaines régions, chez certains locuteurs, la frontière entre créole et français tend à s'estomper – et je ne parle pas ici simplement de code-switching, ni d'interférences, mais bien d'un passage graduel et sans rupture entre deux pôles extrêmes –, il faut plutôt faire intervenir le concept de **continuum linguistique**. Si l'on veut encore maintenir le concept de diglossie, il faudrait alors, dans des situations comme celles que je viens de décrire, le redéfinir comme la co-habitation de deux pôles linguistiques opposés ayant chacun leurs fonctions de prédilection, mais dont l'opposition est plus ou moins neutralisée dans certains contextes énonciatifs ou le locuteur se meut avec aisance (ou pas !) entre les registres, en fonction de facteurs divers (besoin d'expressivité, désir de montrer son appartenance au groupe, snobisme, exigences dénominatives, apprentissage lacunaire du français scolaire, etc.). À partir du moment où tous les locuteurs en présence sont bilingues créole-français, tous les énoncés situés à mi-chemin entre les deux pôles sont susceptibles d'être parfaitement compris par tous.

Il faut dire en effet que, contrairement aux situations dont nous avons parlé jusqu'à maintenant (bilinguisme/diglossie français-alsacien en Alsace, français-néerlandais à Bruxelles, français-alémanique à Fribourg en Suisse, français-anglais au Canada, etc.), les créoles à base lexicale française présentent avec le français une **parenté génétique** indéniable. On l'a déjà dit, le vocabulaire du créole provient en très grande partie du français (et pas n'importe lequel : surtout du français maritime et colonial des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles, nous y reviendrons). Or, il existe une perméabilité entre créole et français régional antillais qui fait que, comme l'ont déjà souligné plusieurs auteurs, tout mot français est potentiellement « créolisable », et tout mot créole peut être utilisé en français régional. Cela crée les conditions idéales pour l'apparition de situations de *continuum linguistique*.

Cela dit, la situation socio-linguistique est tout de même radicalement différente si l'on compare **Haïti** d'une part, et les **DOM** (*Départements d'Outre-mer*) des Antilles d'autre part. Dans la situation haïtienne, l'immense majorité de la population n'est pas scolarisée, et peut être définie comme unilingue créolophone. Dans les Antilles françaises, en revanche, la scolarisation obligatoire fait de chaque citoyen un bilingue en puissance. Cette expansion de la connaissance du français a eu des effets paradoxaux. Des articles sur le sujet (cf. Hazaël-Massieux 1996:665-687) montrent que les fonctions respectives des deux langues en présence sont en train de se modifier ; très schématiquement, le créole a le droit de monter, et le français se permet de descendre. Par exemple, un vendeur dans une boutique peut aujourd'hui s'adresser spontanément en créole à un client, chose qui aurait été impensable autrefois. Mais

d'autre part, le fait que le français soit mieux connu et diffusé parmi la population entraîne son utilisation dans des contextes plus intimes, plus familiers (comme lors des confessions, à l'église, ou à la pause café entre collègues). On assiste donc à un **double métissage** : les fonctions se partagent plus également qu'autrefois, mais les deux codes eux-mêmes peuvent se fondre l'un dans l'autre. En réaction à cette fusion, on peut aussi observer des réactions de rejet de la part de locuteurs qui veulent préserver la « pureté » des codes en présence, autant celle du créole (que certains voudraient aussi « basilectal » que possible) que celle du français (imaginé comme illusoirement « académique »). Une telle « pureté » semble toutefois représenter un objectif plus imaginaire que réaliste, si l'on en revient à ce que l'on disait tout à l'heure sur l'origine des créoles (leur vocabulaire vient presque entièrement du français) et la situation de perméabilité qui caractérise les deux langues en présence, spécialement du point de vue lexical.

Il faut aussi voir que, pour l'instant, le créole n'a pas encore atteint les sommets, ni le français les bas-fonds : « S'il existe théoriquement divers niveaux de créole et divers niveaux de français, il faut bien dire que, pour le locuteur moyen, le niveau le plus formel en créole et le niveau le plus familier en français ne sont pas développés, ou sont même parfaitement inconnus. » (Hazaël-Massieux 2000:349). Il est permis de douter que la relation entre les deux langues en présence, dans le contexte des DOM, ne devienne jamais égalitaire.

Laissons les DOM de côté pour un instant et revenons à **Haïti**. Le créole haïtien a fait l'objet d'un processus de standardisation, et a le statut de langue officielle depuis 1979 (de pair avec le français). Une graphie standardisée existe pour le créole haïtien, et la scolarisation se fait dans cette langue. Les gens parlent spontanément créole dans pratiquement toutes les situations de la vie courante, même entre professeurs à l'université. Le créole est très présent aussi à la radio et à la télévision. On peut donc aussi remettre en cause le concept de diglossie pour Haïti, mais pas du tout pour les mêmes raisons que dans les DOM : en Haïti, le créole est de toute façon pour 90% de la population la seule langue possible, et monopolise donc par la force des choses toutes les fonctions possibles qu'une langue peut exercer dans la société. Dans de telles circonstances, il n'y a plus lieu de parler de diglossie.

Signalons également qu'une situation de *continuum* a été observée et décrite en **Louisiane**, entre le créole d'une part et le français cadien d'autre part (v. Rottet 2000:365-377). De tous les créoles d'Amérique, le créole louisianais semble être le plus francisé de tous (d'après les exemples qu'il m'a été donné de rencontrer jusqu'à maintenant dans mes lectures). Plutôt que la scolarisation obligatoire en français (qui n'a jamais existé en Louisiane), il semble que ce soit plutôt le poids démographique des Cadjins, et leur influence sur le créole, qui explique ici cette situation.

Revenons maintenant à la **perméabilité** entre les deux codes : il importe de signaler qu'elle pose d'ailleurs d'épineux problèmes théoriques aux apprentis **lexicographes** qui tentent de dresser des inventaires lexicaux du créole et du français régional des régions créolophones. Il n'existe qu'un seul dictionnaire de français régional des Antilles (Telchid 1997), mais ses choix de nomenclature ont fait l'objet de critiques sévères (v. Hazaël-Massieux 2000:333-352), bien que pas toujours entièrement justifiées.

Disons que la différence fondamentale entre un dictionnaire de créole et un dictionnaire de français régional, c'est que le dictionnaire de créole se doit d'être non-différentiel (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de raison de mettre de côté les mots créoles qui coïncident en forme et en sens avec les mots du français général, puisqu'en théorie c'est une langue distincte, à part

entière, que l'on prétend décrire), alors que le dictionnaire de français régional se limite normalement aux mots qui présentent des caractéristiques divergentes par rapport au français de référence.

Si cela paraît clair et est relativement facile à appliquer dans une situation de diglossie classique où les deux codes ont chacun leurs chasses gardées, que fait-on des mots relevés dans des échanges linguistiques propres à des situations de *continuum* comme celles que l'on évoquait ci-dessous ? Il semble qu'il faille repenser nos pratiques lexicographiques, et travailler peut-être à l'élaboration de glossaires réunissant des emplois bien attestés dans les pratiques langagières des Antillais (quelles qu'elles soient), en essayant à l'aide de descripteurs socio-linguistiques et pragmatiques précis de bien définir les registres de prédilection des dits emplois.

Des corpus oraux et écrits abondants devraient pouvoir nous permettre de préciser que certains mots, sens ou locutions sont :

- plus fréquents sous une forme phonétiquement créole ou au contraire française, ou alors :
- plus fréquents dans des phrases dont la syntaxe est clairement créole ou clairement française, ou alors :
- exclusivement attestés à l'oral ou à l'écrit, ou alors :
- attestés à l'écrit dans les passages dialogués mais jamais narratifs ou *vice versa*, etc.

La combinaison de tous ces facteurs finirait par nous donner un portrait précis de la distribution de ces unités lexicales dans les pratiques langagières des Antillais, à défaut de nous permettre de leur assigner une bonne fois pour toutes leur place dans un dictionnaire de créole ou de français régional.

On pourrait aussi imaginer un autre type de lexicographie : un dictionnaire de la **langue littéraire antillaise**, qui réunirait tous les emplois rencontrés dans la littérature et pouvant poser des problèmes de compréhension à un public francophone non-antillais. Par la force des choses, un tel ouvrage inclurait de temps à autre des unités lexicales appartenant davantage au créole qu'au français régional (puisque'il peut très bien y avoir des passages en créole dans la littérature antillaise) ; il ne serait donc pas homogène du point de vue de l'appartenance des unités traitées à un code linguistique bien déterminé, mais serait en revanche homogène du point de vue du corpus décrit, et offrirait l'immense avantage d'être utile aux lecteurs francophones qui s'intéressent à la littérature antillaise, tout en facilitant sa réception critique et sa diffusion chez les amateurs de littérature francophone du monde entier.

Une première étape dans l'élaboration d'un tel dictionnaire pourrait être celle de l'élaboration de glossaires monographiques, consacrés à un seul roman, ou à l'œuvre d'un seul écrivain. Il y a là matière à de nombreux **mémoires** et à de nombreuses **thèses** : la rédaction de bons glossaires d'auteurs francophones contemporains est une discipline où tout reste à faire. Sur ce sujet, je vous invite à lire mon article « Glossaristique et littérature francophone », paru dans la *Revue de linguistique romane* 70 (2006), pp. 143-180, ainsi qu'une illustration de cette démarche dans un autre article que j'ai publié sur la question, « Les régionalismes dans *La Rue Cases-Nègres* (1950) de Joseph Zobel », paru dans A. Thibault (coord.), *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 2, DeBoeck / Duculot, Bruxelles, 2008, 227-314.

Dans le domaine de la lexicographie, il existe aussi des dictionnaires **bilingues** créole-français, ainsi que des **dictionnaires étymologiques de créole** (cf. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l’Océan Indien*, sous la direction d’Annegret Bollée, 2000, t. I : *Mots d’origine française A-D* ; 2007, *Mots d’origine française E-O* et *Mots d’origine française P-Z* ; 1993, t. II : *Mots d’origine non-française ou inconnue*) ; cf. encore le *Dictionary of Louisiana Creole* sous la direction d’Albert Valdman, Bloomington, Ind. : Indiana University Press, 1998, 656 pp., et l’excellent *Haitian Creole-English Bilingual Dictionary* d’Albert Valdman, Indiana University, Creole Institute, 2007, 781 pp. Ces derniers ne sont toutefois pas étymologiques, comme celui d’Annegret Bollée pour les créoles de l’Océan Indien, mais ils comptent parmi les meilleurs dictionnaires de créole du point de vue de leur technique lexicographique.

Avant même d’entrer dans les détails d’histoire externe, il faut aussi se poser la question de savoir ce que sont les créoles (caractéristiques **typologiques**, en synchronie), et comment ils sont apparus. Il est plus facile de se mettre d’accord sur la première question que sur la deuxième, qui provoque encore aujourd’hui des débats passionnés.

Les créoles, contrairement aux sabirs puis aux pidgins (dont on dit parfois qu’ils dérivent, mais cela est contesté), ont bel et bien le statut de langues, tant du point de vue interne (autonomie et caractère élaboré des structures phonologiques, grammaticales et lexicales) qu’externe (ils sont le véhicule de communautés linguistiques entières, qui les utilisent comme langues maternelles dans toutes les situations de la vie courante). Les pidgins, en revanche, sont des systèmes relativement simples, n’existant pas comme langue maternelle, et servant seulement à la communication entre deux (ou plusieurs) communautés linguistiques ne partageant pas le(s) même(s) code(s), et ce, dans des situations de communication limitées et stéréotypées (par ex., échanges commerciaux).

Les langues créoles se caractérisent (presque) toutes par :

- l’absence de morphologie flexionnelle (c’est-à-dire de désinences, comme celles de la conjugaison ou de la déclinaison, ou de marques de genre ou de nombre pour les substantifs) ; pour le dire autrement, on peut parler de l’invariabilité des signifiants ;
- la relative rareté des prépositions (comme le *à* qui sert en français à exprimer le COI) et des conjonctions (comme le *que* en français qui sert à introduire une subordonnée) ;
- l’absence de verbes copules, remplacés par la simple juxtaposition du thème et du rhème (c’est-à-dire ce dont on parle, et ce que l’on en dit : *Mari malad* pour *Marie est malade*).
- le caractère relativement figé mais très « signifiant » de la syntaxe, chargée d’exprimer des fonctions grammaticales qui, dans d’autres langues, sont prises en charge par les désinences, les mots-outils, les verbes copules, etc. ;
- le caractère tonique (et invariable selon la fonction) des pronoms personnels, qui ne sont jamais clitiques, c’est-à-dire atones et greffés au verbe, comme peuvent l’être ceux du français ;
- un système verbal très « analytique » (plutôt que « synthétique »), construit à l’aide de marques pré-verbales « aspectuo-temporelles » ; les particules pré-verbales à valeur temporelle expriment le passé, le présent et le futur et les particules aspectuelles sont celles qui expriment que l’action est en train de se dérouler, est sur le point de se dérouler, s’est déjà toute déroulée, etc. Ces particules proviennent souvent de périphrases verbales fréquentes en français colonial, comme le fameux *être après faire* pour « être en train de faire », qui a donné au créole haïtien la particule *ap* ou *apé*.

- Enfin, elles se caractérisent toutes par un vocabulaire d'origine massivement française (ou portugaise, ou néerlandaise, etc.) et de très rares emprunts aux langues africaines ou amérindiennes.

La grande question est toutefois la suivante : comment ces langues, qui présentent des parallélismes structurels évidents, se sont-elles formées ? Il existe plusieurs scénarios, qui diffèrent sur des points de détails mais qui ont tous certains points en commun. À la base, les créoles sont nés de **situations socio-linguistiques** bien précises, mais qui impliquent toutes une **rupture brutale** de la transmission de la langue maternelle de génération en génération : la cohabitation de nombreux esclaves d'origine africaine, qui avaient vraisemblablement comme langues maternelles des vernaculaires trop différents les uns des autres pour pouvoir jouer le rôle de langue véhiculaire, et de « maîtres » blancs, qui ne pouvaient faire autrement que de s'exprimer en français (ou dans l'une des langues européennes concernées) dans leurs échanges avec les Africains ; échanges d'ailleurs fonctionnellement limités, d'où une exposition insuffisante au français pour en assurer une transmission adéquate. On parle d'apprentissage partiel et informel, débouchant sur des « approximations » du français (ou d'une autre langue européenne). L'une des hypothèses explicatives prétend que de cette marmite linguistique serait né d'abord un **sabir**, c'est-à-dire un code relativement limité permettant seulement des interactions linguistiques primaires ; très vite, cependant, ce sabir aurait évolué jusqu'à devenir un **pidgin**, puis finalement la langue maternelle des nouvelles générations d'esclaves, nées dans le Nouveau Monde. Or, à partir du moment où un pidgin devient **langue maternelle** et donc principale langue d'usage d'une communauté linguistique donnée, il tend aussitôt à se complexifier, les besoins cognitifs de l'être humain étant les mêmes pour tous. Un système trop rudimentaire est automatiquement transformé, par le simple fait de son utilisation par la communauté linguistique, en un système progressivement plus complexe et apte à exprimer des concepts et des relations spatiales, temporelles et logiques plus élaborées. L'aspect le plus fascinant de l'apparition des créoles est qu'ils présentent des caractéristiques très semblables (v. liste ci-dessus), peu importe la langue européenne qui en est à la base, ou les langues africaines des premiers esclaves (langues d'Afrique de l'Ouest pour les Antilles, malgache pour les îles de l'Océan Indien). Il semble que les processus mentaux, cognitifs, qui sont à l'œuvre dans l'élaboration spontanée de ces langues font partie des universaux du langage, ou du fonctionnement du cerveau humain.

Quels sont les points de **divergence** entre les auteurs ? On se demande surtout comment les choses se sont passées **au début**, où et à partir de quand se sont déroulés ces processus. Il est quand même troublant de constater qu'il y a autant de similitudes entre les créoles français, qu'il s'agisse de l'Océan Indien ou des Antilles.

On a alors supposé que peut-être déjà les « négriers » basés sur les **côtes africaines** avaient développé avec leurs captifs – qui séjournèrent peut-être plusieurs mois, voire plusieurs années, dans les ports avant de partir pour le large – certaines habitudes d'échanges linguistiques, ce qui expliquerait l'existence d'une base commune à tous les créoles français (id. pour les créoles portugais, anglais, néerlandais, etc.). Mais cette hypothèse se heurte aux faits (les premiers esclaves ayant peuplé la Réunion ne provenaient pas des mêmes ports que ceux qui ont été expédiés aux Antilles).

On a également attiré l'attention sur le fait que, dans un premier temps, les Blancs et les Noirs étaient à peu près à **égalité du point de vue démographique** dans certaines colonies (cf. entre autres La Réunion), et que les Noirs à cette époque devaient par conséquent avoir du français une connaissance supérieure à ce qu'elle est devenue plus tard, lorsque le recours à l'im-

portation massive d'esclaves en provenance d'Afrique a logiquement réduit l'exposition des Africains à la langue française ; cette situation aurait favorisé l'émergence du créole, les nouveaux arrivants ayant d'ailleurs été en contact avec les Noirs déjà sur place, qui faisaient office de contremaîtres, plutôt qu'avec les Blancs, et s'étant donc retrouvés exposés à une variété de français déjà « proto-créolisée », à des « approximations » de français, leur créole devenant le résultat « d'approximations d'approximations » (c'est la théorie de Robert Chaudenson). Le créole ne serait donc pas apparu dès les tout débuts de la colonisation, mais plutôt parallèlement à l'expansion de l'esclavagisme dans les plantations de tabac, de coton et de canne à sucre ; il ne serait pas, dans cette configuration, le résultat de l'élaboration d'un pidgin.

Des données historiques nous montrent aussi que la diffusion du créole s'est faite de façon très graduelle, par saut de puce d'une île à l'autre ; la carte du HSK (p. 1106) reproduite dans ce document montre une expansion des créoles antillais qui se serait faite d'abord à partir de l'île de Saint-Christophe (colonie française en 1625), pour s'étendre au gré des aléas de l'histoire à la Guadeloupe et à la Martinique (1635), mais d'abord en 1629 à l'Île de la Tortue, au nord d'Haïti ; c'est depuis cette île qu'à partir de 1665 le créole aurait été exporté à Haïti. De là, beaucoup plus tard, il se serait étendu à la Louisiane (1791-1804). Cette diffusion par « sauts » expliquerait le caractère relativement homogène, malgré tout, des créoles antillais, mais aussi la plus grande parenté qui existe entre créoles haïtiens et louisianais d'une part, guadeloupéens et martiniquais d'autre part.

## 2. Données géographiques et historiques I : Haïti

La République d'Haïti, située à l'ouest de l'île d'Hispaniola (c'est la République Dominicaine qui occupe la partie orientale), couvre une superficie de 27.400 km<sup>2</sup> (donc, un peu moins que la Belgique) pour une population d'environ 8.300.000 habitants (qui représentent l'immense majorité des locuteurs d'un créole à base lexicale française dans le monde). Capitale : Port-au-Prince. On estime *grosso modo* que le français est parlé par 10% de la population ; 100% des Haïtiens sont d'abord créolophones. Le français est langue officielle, mais le créole l'est aussi depuis 1987. Comme nous l'avons dit plus haut, le créole haïtien est en voie de standardisation et de normalisation/normativisation<sup>1</sup>, mais il s'agit toujours d'un processus assez lent, dont on peut considérer qu'il n'est pas encore complètement abouti. La situation économique (et, parfois, politique) très difficile a eu pour conséquence une forte émigration haïtienne vers la côte est de l'Amérique du Nord ; Miami, New York, Boston et Montréal comptent de très fortes communautés haïtiennes. Ce sont souvent les membres de l'élite qui quittent le pays, le privant de ses forces vives. Il n'est pas rare de rencontrer des Haïtiens professeurs d'université au Québec. En Haïti, l'analphabétisme est encore très répandu.

Quelques dates clés de l'histoire d'Haïti :

- 1492 : Christophe Colomb y aborde, en provenance de Cuba
- 17<sup>e</sup> siècle : les Français s'installent à l'Île de la Tortue, puis dans la partie occidentale de l'île d'Hispaniola

---

<sup>1</sup> Par *normalisation*, on entend le fait que le statut d'une langue dans une société donnée soit normalisé, c'est-à-dire que cette langue accède à toutes les fonctions (c'est donc un point de vue externe) ; par *normativisation*, on entend le fait qu'une langue soit dotée d'une norme prescriptive, c'est-à-dire de dictionnaires et de grammaires qui tentent d'en fixer l'usage pour les besoins de l'enseignement, de la scripturalisation, etc. (c'est un point de vue plus interne).

- 1697 : le traité de Ryswick reconnaît à la France la possession de la partie occidentale de l'île, sans préciser la frontière avec la partie espagnole
- 1749 : fondation de Port-au-Prince ; période de prospérité due à l'exploitation des esclaves dans la culture de la canne à sucre
- Vers 1770, on compte 30.000 colons blancs pour un demi-million d'esclaves noirs et 20.000 Noirs et métis (surtout) libres ou affranchis
- 1791 : insurrection des esclaves, auxquels s'allient les hommes libres et les affranchis
- 1793 : abolition de l'esclavage, décrétée officiellement en 1794 par la Convention
- 1802 : Napoléon rétablit l'esclavage
- 1804 : après une insurrection générale et de nombreuses batailles, les Haïtiens proclament leur indépendance ; ce fut la première république « noire » de l'Histoire.
- 1915-1935 : occupation du pays par les Américains (ce qui laissera, entre autres, un contingent d'anglicismes dans le créole et dans le français régional haïtien)

## 2.1. Caractéristiques linguistiques du français d'Haïti

### 2.1.1. Phonétique/phonologie (v. Pompilus Pradel 1961, pp. 23-47)

#### 2.1.1.1. Voyelles

- L'opposition /e/ ~ /ɛ/ se maintient, en particulier pour distinguer les désinences du futur simple et du conditionnel (comme au Canada, en Belgique, en Suisse).
- De même, l'opposition /ɛ̃/ ~ /œ̃/ qui s'est neutralisée en Île-de-France se maintient en Haïti (encore une fois, comme au Canada, en Belgique et en Suisse).
- Il n'y a pas, en revanche, d'opposition entre un [ɑ] postérieur et un [a] antérieur.
- Il n'y a pas davantage d'opposition entre un [o] fermé et un [ɔ] ouvert.
- Le schwa (aussi appelé « e muet », « e caduc », etc.) ne tombe pas autant qu'en français (non-méridional) de France et a tendance à se maintenir en position intérieure ; ex. : *besoin, pelouse, pelure, belette, nous faisons, au fur et à mesure, ouvrez la fenêtre, au secours, je vous en remercie* et non pas *b'soin, p'louse, p'lure, b'lette, nous f'sons, au fur et à m'sure, ouvrez la f'nêtre, au s'cours, je vous en r'mercie*, etc.

#### 2.1.1.2. Consonnes

- On remarque une tendance à ne pas toujours articuler le /r/, en particulier lorsqu'il se trouve en position finale de syllabe (*tambou* pour *tambour*) ; lorsqu'il précède une voyelle postérieure, il peut passer à [w] : *rouge* prononcé [wuʒ], *froid* prononcé [fwa].
- Le phonème /h/, disparu en français standard depuis deux ou trois siècles, mais qui se perpétue en français acadien traditionnel (voir cours de la semaine dernière), survit dans les créoles, et occasionnellement en français haïtien : *honte* [hõt], *hâte* [hat].

#### 2.1.2. Grammaire

On note surtout des cas d'interférences avec le créole, chez les locuteurs dont la maîtrise du français est hésitante ; je ne m'attarderai pas sur ces cas, qui peuvent se multiplier à l'infini, et qui relèvent davantage de la didactique du français langue étrangère que des caractéristiques d'un français autochtone. Plus intéressants sont les cas de correspondance avec d'autres français d'Amérique : la tournure distributive *tous les* + adjectif numéral cardinal + indicateur



temporel de durée (*tous les trois jours, tous les six mois, etc.*) est remplacée par la structure *chaque* + adj. num. card. + ind. temp. de durée (*chaque trois jours, chaque six mois, etc.*), comme c'est aussi possible en français canadien (québécois et acadien). Ex. : « Grâce à ce miracle presque seul dans l'histoire, la moyenne est sauvée : une constitution chaque deux années [...]. L'eau d'arrosage, elle ne venait plus sur leur terre que chaque trois jours [...]. » (Pompilus 1961, 65). Il s'agit en fait d'une tournure du français populaire qui n'a jamais vraiment réussi à accéder aux honneurs de la grammaire standard (v. A. Thibault dans *Revue de linguistique romane* 73, 2009, p. 94).

#### 2.1.2.1. Adverbes :

- *Ne... pas encore* « ne plus » : *J'ai déjà bu assez de cola, je n'en prends pas encore. Cette plaisanterie ne doit pas encore durer* (calque du créole).
- *Si tant, si tellement* avec le sens de « si », « tellement » (calques du créole).

#### 2.1.2.2. Tournures négatives redondantes :

- *Pas + personne, rien, aucun* : *j'ai pas vu personne ; j'ai pas reçu aucune réponse* (aussi attesté en français québécois ; v. A. Thibault, *Revue de linguistique romane* 73, 2009, pp. 95-96).

#### 2.1.3. Lexique

En l'absence d'un bon dictionnaire étymologique du créole haïtien, ou du français d'Haïti, il est difficile de préciser dans tous les cas l'origine des diatopismes, tout comme leur sens.

##### 2.1.3.1. Emprunts :

- Le mot *co(u)mbite*, n. m. ou f., désigne une association d'entraide rassemblant des paysans pour une tâche commune ; il vient probablement de l'espagnol *convite* n. m., qui signifie au sens premier « convocation, invitation ». Ce mot espagnol a surtout désigné par le passé un grand repas de banquet (« comida o banquete a que es convidado alguien » DRAE 2001) ; à partir de ce sens, par métonymie, s'est développé le sens de « reunión de trabajadores que prestan sus servicios a cambio de comida »<sup>2</sup>, donné comme propre au Venezuela par le DRAE 2001<sup>3</sup> (sens confirmé par le *Diccionario del habla actual de Venezuela*), mais certainement connu ailleurs. C'est avec ce dernier sens que le mot a été emprunté en créole haïtien.
- Le mot *meringue* n. f. désigne une danse ; il s'agit d'un emprunt à l'espagnol *merengue* (la proximité de la République Dominicaine a bien sûr entraîné l'apparition de quelques emprunts à cette langue).
- Les termes suivants, qui relèvent de la religion vaudou, sont fort probablement d'origine africaine, même s'il est difficile d'identifier la langue d'origine : *hounfor* n. m. « temple vaudou », *houngan* n. m. « prêtre vaudou », *hounsi* n. f. « initié qui assiste le prêtre lors d'une cérémonie vaudou ».
- Quelques anglicismes, probablement hérités de la période d'occupation américaine (1915-1935) : *shop* n. « boutique, atelier », *shopping center* n. « centre commercial », *supermarket* n. « supermarché », *overtime* n. « temps supplémentaire », etc. Plusieurs

<sup>2</sup> « réunion de travailleurs qui prêtent leurs services en échange de nourriture »

<sup>3</sup> *Diccionario de la Real Academia Española*, édition 2001.

de ces mots peuvent se rencontrer aussi en français canadien, même chez les unilingues.

#### 2.1.3.2. Différences de connotation :

- Le mot *nègre* m., *négresse* f. n'a pas de connotation péjorative, contrairement à ce qui est devenu le cas en français central. L'écrivain haïtien Dany Laferrière, devenu célèbre grâce à son premier roman *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* (1985), a provoqué des protestations de la part de son éditeur lorsqu'il a voulu publier son roman en traduction anglaise sous le titre *How to make love to a nigger without getting tired*. Finalement, le roman est paru (aux éditions Coach House Books, Toronto, Canada) sous le titre *How to make love to a negro without getting tired*.

#### 2.1.3.3. Emplois communs (archaïsmes-dialectalismes) avec le français canadien<sup>4</sup> :

- (créole) *icitte* adv. « ici » (forme autrefois très largement attestée dans les parlers du grand ouest, et même dans les Vosges, v. FEW 4, 423b, HIC I 2 a β).
- *habitant* n. m. « paysan, campagnard » (mot typique de l'époque coloniale, où on appelait ainsi les colons, les premiers habitants du pays, ceux qui étaient là pour l'occuper, pour le défricher, pour le coloniser (par opposition aux *engagés*, dont le contrat était à durée déterminée, si l'on peut dire) ; au Québec, a pris avec le temps le sens de « plouc, péquenot »).

#### 2.1.3.4. Quelques exemples d'évolutions sémantiques :

- *bandit* n. m. « enfant turbulent, vif ou entreprenant » ;
- *falaise* n. f. « gouffre entre deux montagnes » ;
- *jardin* n. m. « champ » ;
- *noir* ne s'oppose pas souvent à *blanc*, comme terme de couleur de peau, mais plutôt à *jaune*, *rouge* ou *mulâtre*, qui désignent tous des tons de peau différents.

### 3. Données géographiques et historiques II : DOM français

Nous allons maintenant laisser Haïti pour nous tourner vers les départements français d'outre-mer que sont la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Quelques données géographiques et démographiques pour commencer :

- Guadeloupe : 1.704 km<sup>2</sup> ; environ 400.000 habitants ; il s'agit en fait d'un archipel incluant encore les îles de Marie-Galante et la Désirade. Chef-lieu: Basse-Terre (mais la ville la plus connue est Pointe-à-Pitre). Les îles de Saint-Martin (env. 35.000 hab.) et Saint-Barthélemy (env. 9000 hab.) appartenaient autrefois à la Guadeloupe, mais elles sont depuis 2007 des collectivités d'outre-mer à part entière.
- Martinique : 1.102 km<sup>2</sup> ; environ 380.000 habitants. Chef-lieu : Fort-de-France.
- Guyane (française) : 90.000 km<sup>2</sup> (plus que la Belgique et la Suisse réunies), mais env. 250.000 habitants. Chef-lieu : Cayenne.

---

<sup>4</sup> Sur ce sujet, je vous rappelle l'existence de mes deux articles : « Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », paru dans la *Revue de Linguistique Romane* 72 (2008), 115-156, et « Français d'Amérique et créoles / français des Antilles : nouveaux témoignages », paru dans la *Revue de Linguistique Romane* 73 (2009), 77-138.

- (Parenthèse : il y a aussi – ou il y eut – des créoles à base lexicale française sur des îles antillaises ayant appartenu longtemps à l’Angleterre : Dominique, Ste-Lucie, la Grenade et Trinidad ; les créoles à base française qu’on y parle encore se caractérisent par leur anglicisation).

Peuplées au départ par des indiens Arawaks, la plupart décimés par l’arrivée des premiers Européens (les îles ont déjà été foulées par Christophe Colomb, en 1493 pour la Guadeloupe et en 1502 pour la Martinique), les îles sont vite devenues des colonies consacrées à l’exploitation de la canne à sucre, et à l’exploitation des êtres humains à travers l’esclavage. Passant de nombreuses fois des mains des Français aux mains des Anglais, elles finissent tout de même par rester en possession de la France. A l’époque de la Révolution et à sa suite, de nombreux troubles secouent les populations, les planteurs refusant de reconnaître la Révolution, l’esclavage se maintenant, etc. Ce n’est qu’en 1848 que l’esclavage est définitivement aboli. Quant à la Guyane, elle fut découverte plus tard (la capitale, Cayenne, ne fut fondée qu’en 1637), et les tentatives de colonisation s’y révélèrent toutes vaines, en raison entre autres d’une nature trop hostile. De 1851 à 1945, la Guyane ne fut qu’un bagne (littéralement). Aujourd’hui, elle vit surtout autour du centre spatial de Kourou, d’où sont lancées les fusées Ariane. On y parle français, créole, mais aussi des langues amérindiennes dans l’intérieur, des langues asiatiques à cause de l’immigration, et même le portugais brésilien près des frontières avec le grand voisin du sud.

C’est en 1946 que ces trois territoires devinrent des départements (ils ont en outre depuis 1982 le statut de Région). Contrairement à Haïti, le français est la seule langue officielle de ces départements, où pourtant la quasi-totalité des habitants (sauf les Métropolitains fraîchement débarqués) est apte à s’exprimer en créole ; mais, comme je le mentionnais au début, la scolarisation universelle en français donne à la situation socio-linguistique des DOM une teinte tout à fait différente.

### 3.1. Caractéristiques du français antillais

#### 3.1.1. Phonétique et phonologie

##### 3.1.1.1. Consonnes

- Existence d’un phonème /h/, comme en français acadien (v. cours de la semaine dernière), archaïsme du français général (dans des mots comme *honte*, *hair*, *hauteur*). Toutefois, contrairement à ce que l’on observe en français acadien, ce phonème ne se prononce pas comme l’aspirée [h] de l’anglais ou de l’allemand, mais comme une constrictive vélaire ou uvulaire (Hazaël-Massieux 1996: 671 la transcrit [R], ce qui est le symbole de l’uvulaire, mais la vélaire se transcrirait plutôt [ɣ]). Cf. cet exemple littéraire où le phénomène a été rendu dans la graphie par l’emploi du graphème «r», qui effectivement à l’initiale peut se confondre avec le [h] étymologique : « Eh bé, mes enfants, je vous prenais pour d’autres mouns<sup>5</sup> que ça ! Vous me faites **r’honte** ! » (Joseph ZOBEL, *Diab’-là*, 1947, p. 108).
- Le phonème /r/ se réalise [w] devant voyelle postérieure (*parole* [pawɔl], *fruitage* [fwitaʒ]), mais [R] (vibrante uvulaire) devant voyelle antérieure (*du riz* [dyʀi], *la rue-là* [laʀyla]) ; en fin de mot, il tend à disparaître. Ce qui est vraiment intéressant, c’est que pour éviter à tout prix de faire ce que l’école considère comme une « faute »,

<sup>5</sup> *mouns* « personnes, gens » (du français *monde*).

certaines sujets (surtout des enfants en phase de scolarisation) tombent dans l'hypercorrection et croient qu'il faut prononcer [prɛ̃] un mot comme *point* (au lieu de [pwɛ̃], bien sûr). La tendance à la chute du phonème /r/ en position finale de syllabe provoque également des phénomènes d'hypercorrection : on a relevé la graphie «marquée» (pour *maquillée*) dans une copie d'élève.

- Un phénomène qu'on relève en français québécois, en français d'Haïti ainsi qu'aux Antilles et à l'Île Maurice est la fameuse affrication des dentales [t] et [d] devant voyelle antérieure fermée ; par exemple, *lundi* [lɔ̃dʒi] ; *dire* [dziʁ] ; on l'entend aussi en créole louisianais. Il faut supposer qu'à l'époque coloniale, ces phénomènes d'assibilation étaient très répandus dans le français qu'on a appelé « maritime ».
- La tendance déjà très répandue dans le français du nord de la France à simplifier les groupes consonantiques en position finale (*table* > *tab'e* ; *quatre* > *quat'e*, etc.) est encore plus systématique en français québécois, acadien, et antillais : *il faut mett'e le linge sur des cint'es*.

### 3.1.1.2. Voyelles

- Une tendance très développée dans les créoles existe à l'état latent en français des Antilles (ainsi qu'en français nord-américain) : elle consiste à introduire une semi-consonne anti-hiatique entre deux voyelles en hiatus. L'exemple le plus emblématique est représenté par le nom même de la langue : *créole* prononcé [krejɔl] (le mot se présente d'ailleurs sous la graphie *kréyol* quand on l'écrit dans cette langue). Relevons encore *théâtre* [tejat], *création* [krejasɔ̃], *Guadeloupéen* [gwadlupejɛ̃], etc.

### 3.1.2. Grammaire

- Comme en Haïti, la tournure distributive *tous les* + adjectif numéral cardinal + indicateur temporel de durée (*tous les trois jours*, *tous les six mois*, etc.) est remplacée par la structure *chaque* + adj. num. card. + ind. temp. de durée (*chaque trois jours*, *chaque six mois*, etc.), comme c'est aussi possible en français canadien (québécois et acadien). Ex. littéraire : « Et, naturellement, les enveloppes du Centre des Pensions, **chaque trois mois**. » (J. ZOBEL, *Le Soleil partagé*, 1964).
- Tournures négatives redondantes (comme en Haïti et au Québec) : *Pas + personne*, *rien*, *aucun* : *j'ai pas vu personne* ; *j'ai pas reçu aucune réponse* (aussi attesté en français québécois). Exemple littéraire : « Mais il est seul, et peut pas faire beaucoup-beaucoup : il trouve **pas personne**. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 42).
- Tendance à ne pas utiliser de déterminant : *aller à Martinique* ; *quand il chercha métier* ; *la viande se déposait sur tonneaux et planches* ; *danser comme zoulous*. Ex. littéraire : « Toujours est-il que toute la semaine faut qu'ils se serrent les reins, se démènent pour acheter : rhum, limonade ; **faire bouillon chaud**, **payer accordéoniste**, et recevoir le samedi qui vient tous ceux du premier bal. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 98).
- Usage non standard des prépositions, voire disparition : *il a beaucoup l'argent* ; *il n'avait pas même la ressource aller chez sa famille* ; *on a assez maintenant avec toi* ; *entrer en discrétion pour avec discrétion*.
- Abandon de la conjonction de subordination : *c'est pour cela on les rencontre toujours* ; *il avait la chance la maison était ouverte* ; *l'homme j'ai vu chez toi*. Ex. littéraire : « Mais oui, **madame m'a dit nous aurons** un petit homme, là, dans quelques mois ! » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 169).

- Calque de l'ordre (hérité du créole) sujet-verbe-coi-cod, avec chute de la préposition à : *j'ai donné Pierre le gâteau*.
- Maintien de la syntaxe archaïque d'anciennes constructions factitives autrefois fréquentes en français : *J'ai fait Pierre travailler* (pour *J'ai fait travailler Pierre*) ; *j'ai fait la voiture entrer dans le garage* (pour *j'ai fait entrer la voiture dans le garage*).
- Emploi de adj. poss. + *corps* pour exprimer la voix pronominale réfléchie : *il a lavé son corps* pour *il s'est lavé* ; *il a jeté son corps dans la mer* pour *il s'est jeté dans la mer* ; *repose ton corps* pour *repose-toi*. Exemple littéraire : « – Repose ton corps, je vais arranger ça au retour, déclara-t-elle. » Patrick Chamoiseau, *Chronique des sept misères*, Paris, Gallimard, 1986, p. 33.
- Clivage du prédicat à gauche : « C'est rire qu'il riait en son cœur, Ti Jean, à la pensée des magies que ceux du village du roi attribuaient aux défunts [...]. » (S. Schwarz-Bart, *Ti Jean L'horizon*, 1979, p. 199) ; « Non, mais c'est savoir que je veux savoir... » (P. Chamoiseau, *Une Enfance Créole*, 2005, t. III, p. 181).

### 3.1.3. Le lexique ; classement synchronique

#### 3.1.3.1. Dérivations originales :

- *comportation* n. f. « comportement » ;
- *peurosité* n. f. « fait d'avoir peur » ;
- *raideté* n. f. « raideur »
- *parfumage* n. m. « fait de se parfumer »
- *couillonnerie* n. f. « fait de faire des couillonneries »
- *poursuivance* n. f. « fait de poursuivre, poursuite »
- *protègement* n. m. « fait de protéger, protection »
- *biguiner* v. intr. « danser la biguine »
- *tangoter* v. intr. « danser le tango »
- *drivailler* v. intr. « errer, vagabonder » (dérivé en *-ailler* sur la base *driver*, elle-même une forme de français colonial du verbe *dériver*)
- *géreux* n. m. « contremaître d'habitation, d'exploitation agricole » (dérivé du verbe *gérer*, avec suffixe *-eux*, alors qu'on a normalement en français *gérant*)

On dérive même sur des formes qui sont créoles à la base ; ainsi, à partir de *tèbè* « idiot » (vient peut-être de *très bête* ou de *t'es bête*, bien que l'on n'en ait pas la confirmation), on a créé le dérivé français *tèbètitude* (peut-être par allusion ironique à *négritude*, néologisme aujourd'hui connu dans toute la francophonie mais créé en 1939 par le Martiniquais Aimé Césaire).

#### 3.1.3.2. Compositions originales

##### 3.1.3.2.1. Substantives

- *arbre-à-pain* n. m. « arbre de grande taille, très répandu dans les Antilles, donnant un fruit comestible à chair blanche, riche en féculents (syn. technique *artocarpe*) »
- *attrape-à-crabe* n. « pince pour attraper les crabes lors des chasses à crabes »
- *bête longue* n. f. « serpent »
- *carré-terre* n. m. « étendue de 95 ares »
- *court-bouillon-poisson* n. m. « court-bouillon au poisson »

- *fruit-à-pain* n. m. « fruit de l'arbre-à-pain, dont la chair est féculente et comestible »
- *panier caraïbe* n. m. « récipient en vannerie, formé de deux boîtes sans fond se refermant l'une sur l'autre, servant au rangement des vêtements et du linge et pouvant se transporter comme une valise »
- *quatre-chemins* n. m. « carrefour à quatre branches » (mot tout à fait courant au Québec, qui doit dater de l'époque coloniale, bien qu'on n'en trouve pas la trace dans les dictionnaires de l'époque)
- *ti crasse-boyau* n. m. « dernier né »

### 3.1.3.2.2. Verbales

- *tomber l'état* loc. verb. « avoir une attaque ». Ex. littéraire : « Man-maille ! Man-maille ! Man Clo **tombée l'état**. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 110).
- *prier Dieu* loc. verb. « prier » (prier tout court ; on peut donc dire *prier Dieu le bon Dieu*, ou *prier Dieu la Vierge*)

### 3.1.3.2.3. Adjectives

- *rendant-service* adj. « serviable » (aussi connu dans certaines régions de France et au Québec, v. le *Dictionnaire des régionalismes de France* de P. Rézeau). Ex. littéraire : « Et le petit était si **rendant services** ! » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 85).

### 3.1.3.3. Particularités sémantiques

#### 3.1.3.3.1. Archaïsmes

- *quitter* v. tr. « laisser » (aussi attesté en français acadien)
- *rester* v. intr. « habiter » (très fréquent dans plusieurs provinces de France, général au Canada ; v. *Dictionnaire des régionalismes de France* de Pierre Rézeau)
- *serrer* v. tr. « ranger » (*serrer un livre* ; général en français canadien)
- *linge* n. m. « vêtements » (*il a serré son linge* ; général en fr. canadien)
- *camisole* n. f. « vêtement léger couvrant le torse, à même la peau » (en français canadien, désigne un sous-vêtement, le maillot de corps ; le mot est également connu en Afrique noire avec le même sens qu'aux Antilles). Ex. littéraire : « Il eut une quinte de toux, qui secoua rudement ses épaules, encore larges et droites, sous sa **camisole** de vichy. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 121).
- *chigner* v. intr. « pleurnicher » (encore général en français canadien). Ex. littéraire : « - Depuis combien de temps il est mort, votre enfant ? - Depuis cinq ans, **chigne** la femme. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 144).

#### 3.1.3.3.2. Innovations

- *vieux* adj. « désagréable, inquiétant » (*Il sentit un vieux sifflement germer à ses oreilles.*)
- *décollage* n. m. « le premier coup du rhum » (*Prendre un petit décollage*). Ex. littéraire : « Sous le tamarin, il y a une table portant le nécessaire pour les libations du matin, le **décollage**: deux pots de *madoux*, une bouteille d'absinthe, une bouteille de rhum. » (J. ZOBEL, *Les Mains pleines d'oiseaux*, 1978).
- *comparaison* substantif apposé « (qualifie celui qui se mêle de ce qui ne le regarde pas) » (*C'est un bougre comparaison*)

- *amarrer* v. tr. « ensorceler ». Il s'agit de « lier » quelqu'un, métaphoriquement ; l'emploi figuré s'est fait à partir d'un mot du vocabulaire maritime très fréquent dans le français des îles au sens de « lier, attacher ».
- *carreau* n. m. « morceau (de légume) taillé de façon à lui donner une forme plus ou moins cubique ». Ce mot désigne normalement des objets carrés à deux dimensions ; la caractéristique de l'emploi auquel nous avons affaire ici est qu'il se rapporte à des objets plus ou moins cubiques, à trois dimensions.
- *habitation* n. f. « exploitation agricole » (fait par analogie sur *habitant*, n. m. désignant le colon ayant reçu le droit de s'installer dans une colonie)
- *terriner* n. f. « bassine à l'origine en terre cuite pour la lessive ou la toilette ; par extension, nom donné à toutes les bassines en quelque matière qu'elles soient »

### 3.1.3.4. Mots d'origine indigène, espagnole ou inconnue

- *canari* n. m. « cocotte en terre cuite ; par ext., récipient » (du galibi, langue indigène des Caraïbes). Ex. littéraire : « Fideline rentre dans la case et pose le **canari** sur les trois pierres du foyer. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 134).
- *mango* n. m. « mangue » (de l'espagnol). Ex. littéraire : « Mais je trouvai Joséphine, là, qui mangeait un **mangot** avec ses dix doigts, comme n'importe qui, et nus pieds [...] » (J. ZOBEL, *Le Soleil partagé*, 1964). Ici, l'auteur a orthographié le mot avec un -t final anti-étymologique, mais très répandu.
- *morne* n. m. « colline » (d'origine incertaine, peut-être de l'espagnol *morro* « monticule, rocher » par le biais d'altérations inexpliquées ; mot attesté également au Québec et dans l'Océan Indien, v. TLF). Ex. littéraire : « Fideline suit en regardant la fin du jour : une fusion rose grisonnant accumulée derrière le **Morne**, bordée par endroits d'un filet jaune et rouge; et un vaste silence sur l'étendue mouvante des savanes et des **mornes**. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 139). Le mot apparaît dans cet exemple une première fois comme toponyme (donc comme nom propre), et une deuxième fois comme simple appellatif (nom commun).
- *béké* n. m. « blanc-créole, personne de phénotype blanc mais qui vit dans les Antilles depuis plusieurs générations ». Origine inconnue. Ex. littéraire : « Messieurs, on dit y a pas de sot métier ni de métier de sots ; eh bé, je vous assure que ça, dans les conditions les **békés** vous flanquent dedans, cé plus raide que la mort, cé plus raide que si on vous taillait le dos à coups de cravache de lundi à samedi soir ! » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 34).
- *coui* n. m. « demi-calebasse servant d'écuelle ». Du tupi, langue indigène d'Amérique du sud. Ex. littéraire : « Oui, Soun, manzè [*mademoiselle*] Eva. Il connaît rien encore à la mer; mais il pourra tirer l'eau du fond du canot avec un **coui**, de temps en temps ! » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 82).
- *iche* n. m. « fils », « enfant ». Ex. littéraire : « Cé avant-hier soir il était là, le pauvre **iche**, qui mangeait bien tranquillement un peu de riz qu'il avait acheté lui-même avec ses sous [...] » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 86).
- *laghia* n. m. « danse, exécutée en particulier lors des veillées mortuaires, qui simule un combat ». Ex. littéraire : « Si j'osais, dit-il, un de ces jours je te défierais au **laghia**. Si j'osais, j'aimerais lutter avec toi. » (J. ZOBEL, *Les Mains pleines d'oiseaux*, 1978).
- *lélé* n. m. « fouet à sauce fait d'une branche de cacaoyer, à trois ou plusieurs doigts ». Ex. littéraire : « Diab'-là et Fideline, changés au chaud, dînaient d'un punch au lait, que la femme s'amusait à faire mousser à grands tours de **lélé**. » (J. ZOBEL, *Diab'-là*, 1947, p. 118).

On n'oubliera pas de lire Hazaël-Massieux 1996:665 sqq. (« Quel français parle-t-on aux Antilles ? » ; les exemples non-littéraires ci-dessus ont été tirés de cet article) pour une intéressante présentation de l'utilisation littéraire des particularités lexicales du créole et du français régional des Antilles, et des défis qu'elle représente pour les chercheurs.